

ARRÊTÉ DU MAIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

ARRÊTÉ N° AT_2024_1037

TRAVAUX: RENOUVELLEMENT RESEAU GAZ

DU 2 AVRIL 2024 AU 26 AVRIL 2024

RUES HIPPOLYTE DE TOCQUEVILLE-AMIRAL

GAUCHET-PASSAGE LEJUEZ

SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE

DE CHERBOURG-OCTEVILLE

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants et les articles L 2213-1 et suivants,

VU le Code de la route, notamment les articles R417-10 et L325-1 et suivants,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8ème partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU le règlement de voirie de l'ex Communauté urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et notamment les articles 25, 26 et 27.

Vu l'arrêté n° AR_2023_5065_CC du 7 décembre 2023 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués,

VU la demande de Bernasconi pour le compte de GRDF en date du 19 Mars 2024,

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des personnes pendant la durée des opérations,

6. Libertés publiques et pouvoirs de police

6.1 Police Municipale

ARRÊTÉ

DU 2 AVRIL 2024 AU 26 AVRIL 2024 DE 8H00 A 17H30

ARTICLE 1er - HIPPOLYTE DE TOCQUEVILLE

La chaussée sera rétrécie et la circulation ralentie, au droit des n°4 à 20, le temps des opérations.

Le stationnement de tous les véhicules est interdit, considéré comme gênant et réservé à la Sté Bernasconi, au droit du n° 4 à 20, le temps des opérations.

Le passage, la sécurité des piétons et la circulation des véhicules doivent être maintenus en permanence (3 mètres de largeur minimum pour les véhicules de secours).

ARTICLE 2- RUE AMIRAL GAUCHET

La chaussée sera rétrécie et la circulation ralentie, au droit des travaux, le temps des opérations.

Le stationnement de tous les véhicules est interdit, considéré comme gênant et réservé à la Sté Bernasconi, au droit des travaux, le temps des opérations.

Le passage, la sécurité des piétons et la circulation des véhicules doivent être maintenus en permanence (3 mètres de largeur minimum pour les véhicules de secours).

ARTICLE- 3 - PASSAGE LEJUEZ

Le passage sera barré, au droit des n° 36 à 42, le temps des opérations.

Masquage du panneau sens interdit (Nord/Sud) pour accès et sortie des riverains vers la rue Lejuez, le temps des opérations.

Le stationnement de tous les véhicules est interdit, considéré comme gênant et réservé à la Sté Bernasconi, au droit des n° 36 à 42, le temps des opérations.

Des plaques de franchissement devront être mises à disposition pour les secours en cas de nécessité. Le passage et la sécurité des piétons doivent être maintenus en permanence.

N° SIRET entreprise: 33139600200015

ARTICLE 4 – Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront être enlevés et mis en fourrière aux risques et frais des contrevenants.

ARTICLE 5 – La signalisation et la pré-signalisation des lieux seront mises en place par la Sté Bernasconi-50420 Domjean, responsable des opérations qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier. Il appartient également à l'entreprise pétitionnaire de mettre en conformité avec l'arrêté la signalisation de police existante (masquage de panneaux etc...). Le présent arrêté et si besoin un panneau « Stationnement interdit » devront être affichés sur le lieu des opérations conformément à la réglementation en vigueur, à moins de 1,80 m du sol, 7 jours à l'avance. À défaut, il ne pourra être fait appel à la fourrière.

ARTICLE 6 - Le présent arrêté ne donnera lieu à la perception d'aucune redevance.

ARTICLE 7 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 8 – Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, le Commissariat Central de police et le service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 20 mars 2024,

Pour le Maire et par délégation Le Maire adjoint,

Pierre-François LEJEUNE



Fiche annexe au formulaire AOC

Pour explications complémentaires ou schémas (installation de chantier par exemple)

Date:	Objet :

- Rue Amiral Gauchet: chaussée rétrécie et stationnement interdit
- 2) Passage Lejuez: route barrée et stationnement interdit + Suppression du sens interdit (nord/sud) pour accès et sortie riverains vers la rue Lejuez
- 3) Rue Hippolyte de Tocqueville : chaussée rétrécie et stationnement interdit entre la rue de l'Abbaye et le passage Lejuez



PDR 2 : POR 3

Date :

Auteur :

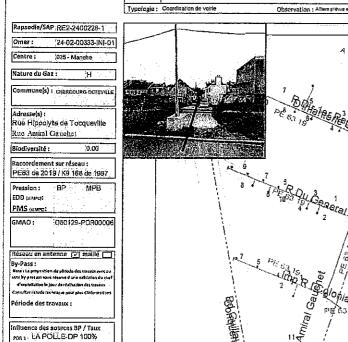
07.02.2024

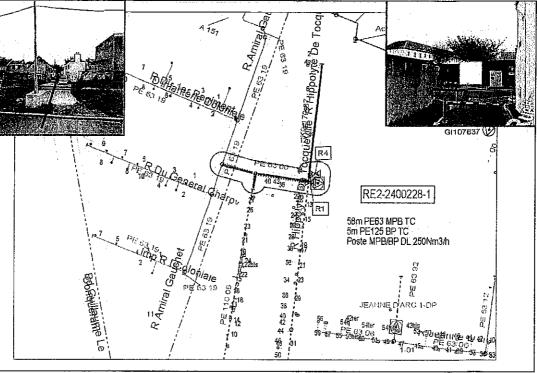
VALCKEBRAN

Affaire programme Iravaux 2024 : Pose d'une Poste MPB/BP en anticipation du renouvellement réseau fonte Rue Asselin RE2-2400283 -Poss de 51m de PE33 MPB en Tranchée Classique depuis le réseau Rue Amiral Gauchet Jusqu'à la Rue Hippotyte de Tocqueville afin de poser un Poste MPB/BP Double Ligne de 25Cm3/n. Pose de 5m de PE125 BP en Tranchée Classique en avel du posée. Posé d'un Ri en anont du poste et d'un Ri et 31val de celuté. La pose de ce poste ce fait pour anticiper le renouvellement du réseau fonte Rue Asselin. Prévoir la pose d'une amorce de 5m en PE33 MPB en Tranchée Classique dans la Passage Léjusz.

ons réaliser une simple obturation pour raccorder le poste MPB/BP, nous avons 5 Branchements dont 2 inactifs sur le bout d'antenne après le poste.

Observation : Affaire prévue en 2025 Nº REZ-2400263 pour le renouvellement de la toute Rue Asselv





Coordination de voirie Objet: Typologie: PT: 2024

Pose de 53m de PE63 MPB en Tranchée Classique depuis le réseau Rue Amiral Gauchet Jusqu'à la Rue Hippolyte de Tocqueville afin de poser un Poste MPB/BP Double Ligne de 250m3/h. Affaire programme travaux 2024 : Pose d'une Poste MPB/BP en anticipation du renouvellement réseau fonte Rue Asselin RE2-2400263 Pose de 5m de PE125 BP en Tranchée Classique en aval du poste. Pose d'un R1 en amont du poste et d'un R4 à l'aval de celui-ci.

La pose de ce poste ce fait pour anticiper le renouvellement du réseau fonte Rue Asselin. Prévoir la pose d'une amorce de 5m en PE63 MPB en Tranchée Classique dans le Passage Lejuez.

vous pouvons réaliser une simple obturation pour raccorder le poste MPB/BP, nous avons 5 Branchements dont 2 inactifs sur le bout d'antenne après le poste.

Observation : Affaire prevue en 2025 NºRE2-2400263 pour le renouvellement de la fonte Rue Asselin.

24-02-00333-INI-01 Commune(s): CHERBOURG-OCTEVILLE Rue Hippolyte de Tocqueville Rapsodie/SAP RE2-2400228-1 025 - Manche I, Nature du Gaz : Adresse(s) Centre : Omer:

0.00 Rue Amiral Gauchet **Biodiversité**

PE63 de 2019 / K9 168 de 1987 MPB Raccordement sur réseau : В Pression:

D50129-PDR00006 GMAO:

PMS (st MPC): EDD (si MPC):

Nota : La proposition de période des travaux avec ou Réseau en antenne 🔽 maillé 🗀 By-Pass:

sons by-pass est sour réserve d'une validation du chef Consulter Petude technique pour plus d'information d'exploitation le jour de réalisation des travaux. Période des travaux :

Influence des sources BP / Taux PDR1: LA POLLE-DP 100%

PDR3

PDR 2:

07.02.2024 Date: Auteur:

VALCKE Brund

